

MAIRIE DE MEIGNEUX

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 1^{er} Octobre 2021

COMPTE RENDU SOMMAIRE

Présents : Mme Véronique SAMSON, Maire

Pascal PATUREAU, Éric MARCHERAT, Estelle BOUTONNET, Julien CASSATA, Mario MENDES, Rosina CAPICCHIONI, ,
Sandrine DESMAREST.

Absents : Denis BARRAY, Laetitia CHAPELLE et Christophe CHAPELLE.

Mme le Maire ouvre la séance à 20h30 à la salle des conseils de la mairie.

- ***APPROBATION DES COMPTES-RENDUS DES CONSEILS DES 11 JUIN ET 3 SEPTEMBRE 2021.***

Les comptes rendus des séances du 11 juin et du 3 septembre 2021 sont approuvés à l'unanimité des membres présents du conseil.

- ***2021-25 APPROBATION DU RPQS ASSAINISSEMENT 2020***

Mme le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité des services de l'Assainissement collectif.

Après présentation du rapport de 2020, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le rapport sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif de 2020. Celui-ci est consultable par le public aux horaires d'ouverture de la mairie.

- ***2021-26 APPROBATION DES NOUVEAUX STATUTS DU SYNDICAT DEPARTEMENTAL DES ENERGIES DE SEINE ET MARNE (SDESM)***

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 5211-17, L5211-18, L5211-20 et L5711-1 relatifs aux modifications statutaires ;

Vu l'arrêté inter-préfectoral n°2019/8 du 19 février 2019 portant modifications statutaires du Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne et constatant la représentation-substitution de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart ;

Vu la délibération n° 2021-34 du comité syndical du 6 juillet 2021 portant modification des statuts du SDESM ;

Vu le projet des nouveaux statuts du SDESM ;

Considérant que les collectivités membres du SDESM doivent délibérer afin d'approuver les modifications des statuts du SDESM ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- APPROUVE les nouveaux statuts du SDESM,
- AUTORISE Monsieur le Président du SDESM à solliciter Monsieur le Préfet de Seine et Marne afin qu'il soit pris acte, par arrêté inter-préfectoral, des nouveaux statuts du SDESM.

- ***2021-27 CONVENTION DE DESENCLAVEMENT DE LA D62 MEIGNEUX – CESSOY-EN-MONTOIS***

Mme le Maire expose que la commune de Meigneux se retrouve régulièrement confrontée à un problème de circulation lors des épisodes neigeux.

Afin de répondre à cette problématique, une convention est envisagée entre le Département de Seine-et-Marne et la commune permettant ainsi le désenclavement du village lors d'importantes chutes de neige. Il est convenu que M. De Rycke, Maire de Thénisy, effectue le salage et le déneigement de la D62 du "Bois de la Lune" au carrefour de la D75 à Cessoy en Montois.

Ceci exposé, après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents :

- D'APPROUVER les termes de la convention,

- D'AUTORISER Mme le Maire à signer la convention ainsi que toutes pièces de nature administrative, technique ou financière nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

- **2021-28 REMBOURSEMENT SINISTRE**

Mme le Maire rappelle que suite au sinistre du 29 juillet 2020, correspondant au vandalisme du mobilier urbain de la salle communale (tables et banc), une déclaration a été déposée auprès de la MMA IARD.

Une indemnisation d'un montant de 3 483.43€ a été réceptionnée.

Après discussion, le Conseil municipal, à l'unanimité, accepte ce règlement de 3 483.43 €.

- **2021-29 DECISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET ASSAINISSEMENT**

Après discussion, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de modifier le budget 2021 du Service de l'Assainissement comme suit :

INVESTISSEMENT - DEPENSES

Chap 20 - Article 2031 "Frais d'études" - 10 400.00 €

Chap 23 - Article 2313 "Constructions" + 10 400.00€

- **2021-30 DECISION MODIFICATIVE N°2 DU BUDGET DE LA COMMUNE**

Afin de régulariser une opération comptable, à la demande de la Trésorerie, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de modifier le budget communal 2020 comme suit :

INVESTISSEMENT - DEPENSES

Chap 13 - Article 1331 "DETR amortissable" - 1 040.00€

Chap 13 - Article 1341 "DETR non amortissable" + 1 040.00€

AFFAIRES DIVERSES

- **Concernant la station d'épuration**, M. Patureau, qui participe hebdomadairement aux réunions de chantier, rapporte le bon déroulement des opérations de la construction. Si le rythme est maintenu, la station serait mise en service fin octobre début novembre 2021.
Toutefois, il est à déplorer le vol de 120 m linéaire de grillage en semaine 39. L'entreprise a déposé plainte auprès de la gendarmerie de Donnemarie-Dontilly.
Mme le Maire souligne qu'une période de 12 à 18 mois de désherbage est à envisager afin de favoriser une pousse optimale des roseaux dans les bassins de la station. Les conseillers s'accordent pour se retrouver les samedis matins pour effectuer la tâche.
- **Concernant le syndicat S2E77**, M. Patureau fait un point sur la réunion à laquelle il a assisté. Il présente aux conseillers quelques chiffres et décisions du syndicat.
Mme le Maire en profite pour rappeler aux conseillers qu'elle souhaite recevoir un retour des réunions auxquelles ils participent. (SDESM, SMETON, Syndicat de l'Auxence)
- **Concernant l'employé communal**, Mme le Maire informe que sa période de préparation au reclassement a pris fin le 23 septembre 2021. La procédure administrative se poursuit.
- **Concernant l'entretien des espaces verts**, Mme le Maire informe qu'elle fait établir de nouveaux devis afin de réviser les prestations.
- **Concernant les décorations de Noël**, M. LEPETIT, électricien à Meigneux, a été de nouveau retenu pour l'installation et la dépose des illuminations de Noël. La mise en place se fera mi-décembre.
Le conseil municipal ne souhaite pas pour le moment étoffer le jeu d'illuminations disponible, la question sera à l'étude l'année prochaine.
- **Concernant la vitesse dans le village**, après les relevés du radar pédagogique situé à l'entrée du village, on constate que la limitation de vitesse est majoritairement respectée. Toutefois, quelques automobilistes dépassent très largement les 50 km/h.
Les conseillers souhaitent obtenir une solution pour sécuriser cette entrée de village. Mme le Maire propose d'interroger l'Agence Routière Départementale pour savoir qu'elles sont les possibilités.
- **Concernant le chemin de Valjouan**, Mme le Maire fait un retour aux conseillers des échanges qu'elle a eu avec Messieurs Fiévet (Président du groupe Bel), Coupas (Maire de Rampillon), Messieurs Guay et Bélessort sur le devenir de ce chemin rural. Les avis des différents participants ont été entendus et aucune décision concernant la réhabilitation ou non de ce chemin n'a été actée. La réflexion reste en suspens.
- **Concernant la distribution du colis de Noël des anciens**, il a été décidé qu'elle se ferait le week-end du 11 décembre.
- **Concernant les sanitaires du secrétariat de la mairie**, Mme le Maire informe les membres qu'elle a signé le devis pour effectuer le remplacement du ballon d'eau chaude.